

Nom : *Michaloud*
Prénoms : *Jean Antoine* Surnom :

Numéro matricule du recrutement : *937*
Classe de mobilisation : *1899*

ÉTAT CIVIL.

Né le *27 juillet 1879*, à *St Georges d'Esp. ch.*, canton *de St Georges*, département de *l'Isère*, résidant *à St Georges d'Esp. ch.*, canton d' *St Georges*, département de *l'Isère*, profession de *Cultivateur*
Et de son *Jean* et de *Dorand Marie*, domiciliés *à St Georges d'Esp. ch.*, canton d' *St Georges*, département de *l'Isère*
51 de tirage dans le canton d' *St Georges*

SIGNALEMENT.

Cheveux *bruns*, sourcils *châtains*
yeux *châtains*, front *couvert*
nez *gras*, bouche *grande*
mention *ronde*, visage *ovale*
Taille : 1 m. *74* cent. Taille rectifiée : 1 m. *74* cent.
MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : (générale (1). *3*)
militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)

Bon

Compris dans la *1*° partie de la liste du recrutement cantonal (*1*° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Incorporé le 19 Novembre 1900 n° 271
En congé le 19 7/1903
Certificat de bonne conduite et accésion

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
Dans l'armée active. *97^e rég^t d'infanterie*
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *Régiment d'infanterie VIENNE*
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. *109^e rég^t d'infanterie*

NUMÉRO au répertoire du corps. *3240*

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
<i>14/11/1903</i>	<i>Point de St Pierre</i>	<i>Suisse</i>	<i>R</i>
<i>13 Mars 1906</i>	<i>St Georges d'Esp. ch.</i>	<i>Rhône</i>	<i>R</i>
<i>28/9/1906</i>	<i>Villeneuve de Poisy</i>	<i>Rhône</i>	<i>R</i>
<i>7 Janvier 1908</i>	<i>St Georges d'Esp. ch.</i>	<i>Rhône</i>	<i>X</i>

Passé dans la *réserve* de l'armée active le *1^{er} Novembre 1903*

Numéro au contrôle spécial du recrutement. *146*

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l'armée active du *20 Avril* au *16 Mars 1906*
A accompli une 2^e période d'exercices dans l'armée active du *27 avril* au *13 mai 1909*
Passé dans l'armée territoriale le *1^{er} Octobre 1913*

Rappelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale

appelé du 1^{er} Août 1914. arrivé au corps le 3 Août 1914
Diffusé le 24 octobre 1916 au Chénou Ch. du M. de la G. de la 1^{re} 3022.
Déclaré combattant sur le champ de bataille de la Somme le 28.11.1916. Cité au O. G. de la guerre du 27.1.1917 n° 3022 P.E.
Comptable allemand du 30 août 1914 au 28.11.1916. N. de la 1^{re} 3022 P.E.
A accompli une période d'exercices dans l'armée territoriale le *28 Mars 1916*
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le *18 Juin 1921*
Libéré du service militaire le *1^{er} Octobre 1921*

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	<i>1903</i>	<i>1906</i>	<i>1913</i>	<i>1921</i>

Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1886.
Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire.*
Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire.*
Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)*